



PLAN D'ACTION
FONDS DES
ATHLÈTES IMAGYM

11 juin 2024

IMAGYM

Table des matières

Définitions.....	3
Athlète	3
Parent	3
Comité.....	3
Secteur récréatif	3
Secteurs compétitifs	3
Levées de fonds	4
Distribution des fonds	4
Secteur récréatif	4
Secteurs compétitifs	5
Les dépenses admissibles pour les secteurs compétitifs.....	5
Obligation lors de la remise de l'aide financière	5
Annexe 1 (Formulaire de demande d'aide financière)	6

IMAGYM

Définitions

Athlète

Un athlète est un membre actif de l'École de gymnastique artistique du Haut-Richelieu, Imagym.

Parent

Le père, la mère ou le tuteur légal qui est responsable de l'athlète.

Comité

Regroupement de bénévoles, membres et/ou employés de l'École de gymnastique artistique du Haut-Richelieu, Imagym.

Secteur récréatif

Dans la poursuite de sa mission et spécifiquement le segment suivant :

(...) favoriser la participation des jeunes de la région à la pratique de la gymnastique pour l'initiation, la récréation (...)

Le Fonds des athlètes Imagym offre gratuitement toutes les places restantes, à la fin de sa période d'inscription, à des familles dans le besoin de la région du Haut-Richelieu. Pour ce faire, l'École de gymnastique artistique du Haut-Richelieu, Imagym, fait une collaboration avec un/des organisme(s) reconnu(s) de la région œuvrant auprès des familles dans le besoin.

Secteurs compétitifs

Dans la poursuite de sa mission et spécifiquement pour les segments suivants :

Favoriser l'éclosion des talents en vue d'une participation sur le plan régional, provincial et national.

Le Fonds des athlètes Imagym offrira une aide financière pour les athlètes ayant une compétition ou une activité approuvée par Imagym et/ou la fédération Gymnastique Québec hors du cadre régulier de son année gymnique.

Le cadre régulier est composé de :

- L'entraînement régulier dans le groupe déterminé par Imagym.
- Le camp d'entraînement estival proposé par Imagym.
- Les spécialistes et tous les autres items incluent dans la facture d'entraînement (physiothérapeute, danse, maillots spectacle, etc.).
- Les compétitions et invitations dans le calendrier régulier de la fédération Gymnastique Québec qui ne demande aucune qualification préalable pour y participer. Ceci inclut le

IMAGYM

Championnat Québécois GAM puisque la seule présence à une Coupe Québec donne accès aux qualifications.

- Vêtements Imagym obligatoires (maillots, singlets, survêtements, etc.).

Ce qui est admissible à une aide financière :

- Coupe Provinciale pour le secteur Provincial GAF.
- Championnats Québécois pour le secteur Provincial GAF.
- Challenge des régions pour le secteur Régional GAF.
- Championnats Canadiens et Championnats de l'Est pour tous les secteurs.
- Camps d'entraînements approuvés par Imagym pour tous les secteurs (Camp Jeunes Élites, Camp Défi, Camp Cancun, etc.).
- Compétitions approuvées par Imagym en dehors du cadre régulier.

La demande d'aide financière est pour une compétition ou un camp d'entraînement qui a eu lieu lors de l'année fiscale en cours. Aucune demande d'une année fiscale précédente ne sera acceptée. L'année fiscale de l'École de gymnastique artistique du Haut-Richelieu, Imagym, est du 1^{er} septembre au 31 août. Le formulaire de demande d'aide financière doit être complété et déposé au plus tard le 31 juillet de l'année fiscale en cours.

L'exception est lorsque les frais sont exigés lors de l'année fiscale en cours pour l'année suivante. Dans ce cas, une demande d'aide financière peut être déposée dans l'année fiscale précédant la compétition ou le camp d'entraînement. Une seule demande peut être déposée pour une compétition ou un camp d'entraînement. Aucun frais supplémentaire ne pourra être ajouté à une demande déposée et traitée.

Un athlète étant inscrit à une compétition ou un camp admissible, mais absent pour une raison de santé ou autre, ne sera pas admissible à une demande d'aide financière ou devra rembourser l'aide financière accordée.

Levées de fonds

Comme il est stipulé dans la Politique Fonds des athlètes Imagym, l'ensemble des fonds disponibles proviennent de dons. Pour obtenir des dons, l'École de gymnastique artistique du Haut-Richelieu, Imagym, organise des levées de fonds tout au long de son année fiscale. Ces levées de fonds sont dirigées par la direction générale (opérationnel) et les procédures de cueillette de dons sont approuvées par la responsable de la comptabilité.

Des comités, sous la supervision de la direction générale, sont sollicités afin de maximiser les dons recueillis durant l'année.

Distribution des fonds

Secteur récréatif

Les frais d'affiliations obligatoires seront couverts par le fonds des athlètes pour les personnes bénéficiant de la gratuité d'un cours.

IMAGYM

Secteurs compétitifs

Les athlètes d'un secteur compétitif, étant éligibles à recevoir un don, doivent remplir le formulaire de demande d'aide financière. Aucune demande ne peut être traitée après la date de dépôt obligatoire du formulaire. Les formulaires incomplets se verront refusés après la date limite de dépôt. Un athlète peut remplir plusieurs formulaires de demande d'aide financière s'il se qualifie pour plus d'une compétition ou camp d'entraînement hors du cadre régulier.

Les montants distribués varient selon les fonds disponibles. Un maximum de 75% de la dépense totale peut être remboursé à la personne qui a défrayé des coûts en dehors du cadre régulier. Selon le nombre de demandes et la somme disponible dans le Fonds des athlètes Imagym, le pourcentage d'aide financière sera déterminé. Chaque demande recevra le même pourcentage d'aide financière.

Les dépenses admissibles pour les secteurs compétitifs

Transport :

- 0,40\$ du kilomètre pour les déplacements de l'athlète en voiture.
- Frais de déplacement lorsque l'athlète se déplace en délégation avec la région de la Rive-Sud ou avec la fédération Gymnastique Québec.
- Billet d'avion de l'athlète lors d'une compétition ou d'un camp d'entraînement exigeant ce moyen de transport.

Hébergement :

- Frais d'hébergement pour l'athlète, maximum de 125,00\$, lorsque la compétition ou le camp d'entraînement est à plus de 150 Km de l'École de gymnastique artistique du Haut-Richelieu, Imagym.

Inscription :

- Les frais d'inscriptions et les vêtements obligatoires spécifiques à la compétition ou le camp d'entraînement (par exemple : vêtement de l'équipe Québec lors des Championnats Canadiens de l'Est, chandail du Challenge des régions, etc.). Le maillot, singlet, short, pantalon et survêtement Imagym ne sont pas admissibles pour une demande financière.

Obligation lors de la remise de l'aide financière

L'athlète bénéficiant d'une aide financière se fera prendre en photos à des fins de promotions pour l'École de gymnastique artistique du Haut-Richelieu, Imagym, et ses partenaires. Si l'athlète a moins de 18 ans, le parent a l'obligation de donner son consentement.

IMAGYM

Annexe 1

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ÉCOLE DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE DU HAUT-RICHELIEU, IMAGYM

Année fiscale du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026

ATHLÈTE

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance (année/mois/jour) : _____

Secteur : GAF _____ GAM _____

PERSONNE BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE FINANCIÈRE SI AUTRE QUE L'ATHLÈTE

(le nom qui doit apparaître sur le chèque).

L'ensemble des factures présentées avec cette demande doivent être au nom de la personne bénéficiant de l'aide financière

Prénom : _____ Nom : _____

Mère : _____ Père : _____ Tuteur légal : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

COMPÉTITION OU CAMP D'ENTRAÎNEMENT ADMISSIBLE À UNE AIDE FINANCIÈRE

(détails dans le Plan d'Action du Fonds des athlètes Imagym)

Nom de la compétition ou du camp d'entraînement admissible à une aide financière :

IMAGYM

Frais de transport :

- Voiture (compétition ou camp à plus de 150 Km de l'École de gymnastique artistique du Haut-Richelieu, Imagym) _____ Km x 0,40\$: _____\$
- Frais de déplacement en délégation : _____\$ (facture ou reçu à joindre obligatoirement avec le formulaire)
- Billet d'avion de l'athlète : _____\$ (facture ou reçu à joindre obligatoirement avec le formulaire)

Hébergement :

Compétition ou camp d'entraînement à plus de 150 Km de l'École de gymnastique artistique du Haut-Richelieu, Imagym.

- Frais d'hébergement pour l'athlète : _____\$ (facture ou reçu à joindre obligatoirement avec le formulaire)

Inscription :

- Frais d'inscription pour la présente demande : _____\$ (facture ou reçu à joindre obligatoirement avec le formulaire)
- Frais pour les vêtements obligatoires spécifiques à la compétition ou le camp d'entraînement : _____\$ (facture ou reçu à joindre obligatoirement avec le formulaire)

TOTAL DES FRAIS ADMISSIBLES : _____\$

Le formulaire de demande d'aide financière doit être envoyé par courriel au plus tard le 31 juillet 2024 à l'adresse courriel dg@imagym.ca .

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire dûment rempli : Oui _____ Non _____

Facture ou reçu joint des frais de transport : Oui _____ Non _____

Facture ou reçu joint des frais d'hébergement : Oui _____ Non _____

Facture ou reçu joint des frais d'inscription : Oui _____ Non _____

Facture ou reçu joint des vêtements obligatoires : Oui _____ Non _____

Total des frais admissibles : _____\$

TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE : _____\$

Date de traitement de la demande : _____

Signature de la direction générale : _____